





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 23 septembre 2019

Le marché de la santé et de la prévoyance progresse de 2,8 % en 2018

En 2018, selon les données collectées par le CTIP, la FFA et la FNMF, le marché des assurances santé et prévoyance progresse de 2,8 % et représente 60,3 Md€ de cotisations¹. Cette croissance est un peu plus forte pour les contrats collectifs (+3,3 % contre +2,4 % pour les contrats individuels).

Cotisations 2018 des assurances santé et prévoyance

| | Cotis | Cotisations (en Md€) | | | Évolution (en %) | | |
|----------------------------|----------------------|------------------------|----------|----------------------|---------------------|----------|--|
| | contrats individuels | contrats collectifs | Ensemble | contrats individuels | contrats collectifs | Ensemble | |
| Institutions de Prévoyance | 0,8 | 11,7 | 12,5 | -0,2% | -0,7% | -0,7% | |
| Sociétés d'assurance | 15,0 | 12,1 | 27,1 | 3,9% | 6,5% | 5,0% | |
| Mutuelles | 14,1 | 6,6 | 20,7 | 0.9% | 4,9% | 2,2% | |
| Ensemble | 30,0 | 30,3 | 60,3 | 2,4% | 3,3% | 2,8% | |

Sources: CTIP, FFA, FNMF

Le marché de la complémentaire santé a progressé de 2,6 %, à 38,2 Md€ de cotisations.

En complémentaire santé, la dynamique des cotisations vient des contrats collectifs (à 18,2 Md€ en 2018, soit +4,1 % par rapport à 2017). Le volume des cotisations des contrats individuels augmente plus modérément (à 20,0 Md€, soit +1,4 %). Les contrats individuels restent prépondérants, représentant 52 % des cotisations.

Pour les sociétés d'assurance et les mutuelles, les cotisations progressent (respectivement +6,1 % et +1,9 %). Pour les institutions de prévoyance, elles reculent légèrement (-1,4 %). Les parts de marché (individuel et collectif) s'élèvent à 49,5 % pour les mutuelles, 33,3 % pour les sociétés d'assurance et 17,2 % pour les institutions de prévoyance.

Le marché de la prévoyance a augmenté de 3,2 %, à 22,1 Md€ de cotisations.

En prévoyance, la hausse des cotisations est portée par les contrats individuels (à 9,9 Md€ en 2018, soit +4,5 %) tandis que pour les contrats collectifs, la croissance est plus contenue (à 12,1 Md€, soit +2,1 %). Les contrats collectifs restent prépondérants, représentant 55 % des cotisations.

La croissance des cotisations est dynamique pour les mutuelles et les sociétés d'assurance (respectivement +5,5 % et +4,2 %). Pour les institutions de prévoyance, les cotisations restent quasi stables (+0,1 %). Les parts de marché (individuel et collectif) s'élèvent à 65,2 % pour les sociétés d'assurance, 26,9 % pour les institutions de prévoyance et 7,9 % pour les mutuelles.

Contacts Presse

| CTIP | FFA | FNMF | | | |
|--------------------|----------------------------|-------------------------------|--|--|--|
| Miriana Clerc | Mariam Sissoko | Constance Baudry | | | |
| 01 42 66 92 58 | 01 42 47 94 08 | 01 40 43 30 21 | | | |
| clerc@ctip.asso.fr | m.sissoko@ffa-assurance.fr | Constance.baudry@mutualite.fr | | | |

_

¹ Cotisations hors taxe



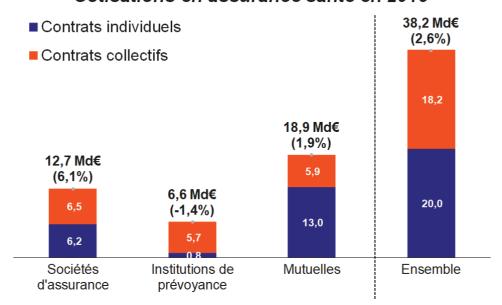




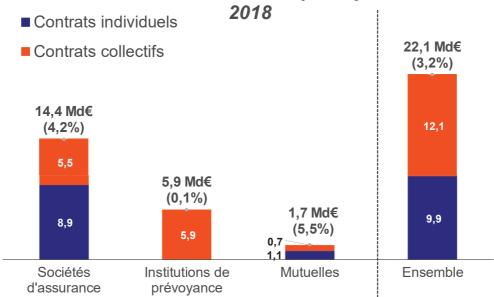
ANNEXE

En 2018, le marché de la complémentaire santé et de la prévoyance progresse de 2,8 %

Cotisations en assurance santé en 2018



Cotisations en assurance prévoyance en



Sources : CTIP, FFA, FNMF

Nota: en raison des arrondis, la somme des cotisations par acteurs ou par contrats n'est pas toujours égale à l'ensemble.

La ventilation des volumes de cotisations est déterminée par entité, selon la liste des organismes agréés publiée par l'ACPR. Une vision par groupe serait différente puisque la ventilation se référerait à la catégorie juridique de l'entité tête du groupe et non plus à celle de chaque entité.